

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 25 mars 2022, affichée le 25 mars 2022, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

ORDRE DU JOUR :

Subventions communales et extra communales 2022

Budget pédagogique école 2022

Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2022

Budgets principal et annexe assainissement adoptions des comptes de gestion et administratifs 2021,

affectation des résultats budgétaires de 2021 aux budgets primitifs 2022, vote des budgets primitifs 2022

Travaux d'extension des ateliers municipaux

Etude de faisabilité en géothermie groupe scolaire

Acquisition de capteurs de CO2 pour les établissements scolaire

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes - 13 juillet 2022

Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt », l'Art entre Loire et Campagne »

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Ilona BERNY-VILFROY, Aurélie DAUBIN, Jean-Claude TONDU, Aurélia BLOT, Sylvie VUILLET.

Absents donnant pouvoir : Christian TOUSSAINT à Sylvie VUILLET, à François DAUBIN à Aurélie DAUBIN.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Catherine FOUCAULT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Yann GOLLION.

Adoption du PV de la séance du 24.02.2022. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Délibération 2022-8: Subventions communales et extra communales 2022

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 16.03.2022,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DECIDE du versement des subventions suivantes :

- **Associations communales :**

Comité des Fêtes	250 € sous réserve d'organisation du repas du 13 juillet
RCBB	1900 €
Sourire de la Forêt	2200 €
La Fraternelle	1000 €
Anciens Combattants	200 €

- **Associations extra communales :**

Maintient pour 2022, sous réserve de réception d'une demande, les subventions accordées en 2021 :

- **Association sportive du collège des Bordes : 250 €**
- **Foyer socio-éducatif du collège des Bordes : 120 €**
- **Association des pupilles de l'enseignement public du Loiret: 50 € par enfant de la commune scolarisé en instituts médico-éducatifs**
- **Association les Clos du Loiret : 50 € par enfant de la commune scolarisé dans cet institut médico-éducatif**
- **Collège des Bordes, voyages scolaires : 240 €**
- **Clic de l'Hôpital de Sully sur Loire : 150 €**

Précise que la collectivité soutient aussi :

- **l'association « La Ligue nationale contre le cancer » au travers de la marche rose qu'elle organise chaque année en octobre et dont les fonds collectés sont en intégralité reversés à l'antenne départementale de cette association.**
- **les associations de distribution d'aide alimentaire au travers de la collecte organisée en fin d'année sur notre commune au profit de la Banque alimentaire du Loiret.**

Délibération 2022-9: Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2022

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 16.03.2022,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Reconduit une participation aux familles, des élèves du collège des Bordes domiciliés sur la commune, de 8 € par jour (limité à 10 jours) pour aider au financement des voyages organisés par l'établissement.

Les familles devront faire une demande auprès de la Mairie en justifiant la participation au voyage accompagné d'un RIB

Cette aide sera accordée directement aux familles par virement bancaire.

Délibération 2022-10: Budget pédagogique école 2022

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 16.03.2022,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

RAPPEL 2021	
Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N 46 € par élève (maternelles et primaires)
Livres de prix	Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N 8.50 € par élève maternelle 13 € CP à CM 1 19 € CM2
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 580 € par classe
Aide classe de découverte	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 130 € par élève, maximum 1 classe
Investissement	600 € annuel
Piscine	Transport pris en charge par la CCL Facture entrées piscine prise en charge par la commune
Photocopieur	0.005 € HT copie monochrome / 0.05 € HT copie couleur + 260 € HT par trimestre (maintenance + cartouches) CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur (budget annuel pris en charge par la commune de 2309.76 € TTC)
SOIT un budget global avoisinant les 15 000 €	

Reconduit pour 2022 le budget 2021.

Délibération n° 2022-11 : Budget principal, Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat antérieur	Résultat cumulé 31.12.21
SECTION Fonctionnement	756 081.33 €	903 369.21 €	+ 147 287.88€	+ 392 346.71 €	+ 539 634.59 €
SECTION Investissement	167 596.38 €	172 766.58€	+ 5 170.20 €	- 20 116.72 €	- 14 946.52 €

Délibération n° 2022-12 : Budget principal, Approbation du compte administratif 2021

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

chapitre D 011	Charges à caractère général	203 336.83 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	416 293.28 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	12 159.21 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	69 470.11 €
chapitre D 66	Charges financières	9 089.77 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	702.13 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	756 081.33€
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	392 346.71 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	12 250.33 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 466.75 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	492 368.75 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	247 702.84 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	14 864.99 €
chapitre R 76	Produits financiers	13.00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	49 702.55 €
	Total recettes de fonctionnement	1 295 715.92 €

chapitre R 041	Opérations patrimoniales	45 882.64 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	63 629.94 €
chapitre R 13	Subventions d'investissements	17 779.00 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	475.00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000.00 €

	Total recettes d'investissement	172 766.58 €
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	20 116.72 €
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	45 882.64 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	32 878.24 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	7 164.00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	81 671.50 €
	Total dépenses d'investissement	187 713.10 €

**Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte administratif 2021 détaillé par chapitres ci-dessus.

Délibération n° 2022-13: Budget principal, Affectation des résultats 2021

Vu l'état des restes à réaliser 2021: 147 430.92 € de dépenses et 14 092 € de recettes,

Etant donné le besoin de financement de la section d'investissement de 148 285.44 €,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2021, il est proposé d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de	148 285.44 €
---	--------------

(Ecritures comptables :

Recette d'investissement 1068 Capitalisation fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : + 148 285.44 €,

Dépense d'investissement 001 déficit reporté - 14 946.52 €

Recettes de fonctionnement 002 excédent reporté : + 539 634.59 - 148 285.44 € = 391 349.15 €)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2021 au budget 2022 comme décrit ci-dessus.

Délibération n° 2022-14: Budget annexe assainissement, Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Page de résultats budgétaires du compte de gestion joint à la présente délibération.

BUDGET annexe assainissement HT	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat antérieur	Résultat cumulé 31.12.21
SECTION Fonctionnement	37 059.11	36 018.65	-1 040.46	0	-1 040.46
SECTION Investissement	40 220.41	38 693.14	- 1 527.27	-78 292.99	-79 820.26

Délibération n° 2022-15 : Budget annexe assainissement,

Approbation du compte administratif 2021 (HT)

Sous la présidence de Mr Jean-Claude TONDU, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

chapitre D 011	Charges à caractère général	4 059.45 €
chapitre D 012	Charges de personnel	4 959.48 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	2 037.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 138.77 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	400.57 €
chapitre D 66	Charges financières	2 463.87 €
	Total dépenses de fonctionnement	37 059.11 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 227.43 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	22 507.11 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	284.12 €
	Total recettes de fonctionnement	36 018.65 €

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 292.99 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 227.43 €
chapitre D 16	Dotations, fonds divers et réserves	16 462.96 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	5 654.96 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 875.07 €
	Total dépenses d'investissement	118 513.40 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 138.77 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 554.37 €
chapitre R 13	Subventions	9 000.00€
	Total recettes d'investissement	38 693.14 €

**Hors de la présence du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve le compte administratif 2021 détaillé par chapitres ci-dessus.

Délibération n° 2022-16 : Budget annexe assainissement, Affectation des résultats 2021

Vu l'état des restes à réaliser 2021: 23 253.26 € HT de dépenses et 15 000 € de recettes,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2021, il est proposé d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Report du déficit de fonctionnement	1 040.46 €
-------------------------------------	------------

(Dépenses d'investissement 001 déficit reporté - 79 820.26 €
Dépenses de fonctionnement 002 déficit reporté : 1 040.46 €)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2021 au budget 2022 comme décrit ci-dessus.

PROJETS 2022 BUDGET PRINCIPAL

TRAVAUX	DEPENSES		RECETTES	
	RAR	BP	RAR	BP
Extension des ateliers municipaux		22 500 € TTC		En attente réponse demande DSIL/DETR 2022 : 17 048 €
Silhouette sécurité routière PIETTO		3 500 € TTC		En attente réponse demande DEPT 2022 : 1453.50 €
Projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire	MO : 90 636 € TTC	Etudes et travaux phase 1 (restaurant scolaire)+ VRD = 1 134 242.50 € HT = 1 361 091 € TTC - 90 636 € RAR = 1 270 455 € TTC		Financement attendu à hauteur de 80 % du montant HT du projet (DETR/DSIL 2022, DEPT 2022, CAF, REGION) = 907 384 €
RENOVATION EGLISE	31 560.80 € TTC		DSIL 2021 14 092 €	
BORNES INCENDIE		20 100 € TTC		DETR 2021 accordée 8 375 €
Radar pédagogique	3744 € TTC			
Vidéosurveillance	21 490.12 € TTC			
Cavernes		2 000 €		
Plaques de rue (suite adressage)		2 000 €		
Budget investissement école année 2022		600 € TTC		
TOTAL	147 430.92 € TTC	1 321 155 € TTC	14 092 €	Acquis = 8375 € En attente= 925 895.50 €

PROJETS 2022 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

TRAVAUX	DEPENSES		RECETTES	
	RAR	BP	RAR	BP
Finalisation diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées	23 253.26 € HT		15 000 € DEPT 45 ET AELB	
TOTAL	23 253.26 € HT	0 €	15 000 €	0 €

Analyse financière projection 2022 du budget principal

Fonctionnement DÉPENSES		
Charges à caractère général	240 000	29.21 %
Charge de personnel	435 000	52.94 %
Autres charge de gestion courante	73 000	8.88 %
Attribution de compensation CCL	14 766	1.80 %
Remboursement Intérêts des emprunts	7 693	0.94 %
Provisions pour dépréciation	1 254	0.15 %
Dépenses imprévues	50 000	6.63 %
Total	821 713	
Fonctionnement RECETTES		
Résultat de fonctionnement reporté	391 349	30.90 %
Produits des services	85 000	6.71 %
Impôts et taxes	525 000	41.46 %
Dotations	250 000	19.74 %
Revenus des immeubles	15 000	1.18 %
Total	1 266 349	
DEPENSES-RECETTES 2022	444 636	

Investissement DÉPENSES	
Restes à réaliser 2021	147 431
Remboursement capital des emprunts	34 006
Investissements 2022	1 321 155
Déficit d'investissement reporté	14 946
Dépenses imprévues	48 024
Total	1 565 562
Investissement RECETTES	
Excédent de fonctionnement capitalisé	148 285
FCTVA	11 165
Taxe d'aménagement	13 114
Virement de section de fonctionnement	444 636
Subventions acquises	22 467
Subventions demandées non acquises	925 895
Total	1 565 562

Délibération n° 2022-17 : Budget principal, adoption du budget primitif 2022

Budget primitif voté en équilibre sur chaque section, détail par chapitres :

chapitre D 011	Charges à caractère général	240 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	435 000.00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits	14 766.00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	48 000.00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	444 636.00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	73 000.00 €
chapitre D 66	Charges financières	7 693.00 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000.15 €
chapitre D 68	Dotations aux provisions pour dépréciation	1 254.00 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 266 349.15 €

chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	391 349.15 €
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 000.00 €
chapitre R 73	impôts et taxes	525 000.00 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	250 000.00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	14 985.00 €
chapitre R 76	Produits financiers	15.00 €
	Total recettes de fonctionnement	1 266 349.15 €

chapitre D 001	Solde d'exécution de la section reporté		14 946.52€
chapitre D 020	Dépenses imprévues		48 024.00€
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		34 005.60 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	90 636.00 €	13 000.00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	56 794.12 €	1 308 155.00€
	Total dépenses d'investissement		1 565 561.24 €

chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement		444 636.00 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves		172 564.00 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	14 092.00 €	934 269.24€
	Total recettes d'investissement		1 565 561.24 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte le budget primitif 2022 du Budget principal détaillé ci-dessus.

Délibération n° 2022-18: Budget annexe assainissement, Approbation du budget primitif 2022 (HT)

Budget primitif voté en équilibre sur chaque section, détail par chapitres :

chapitre D 002	Résultat d'exploitation reporté		1 040.46 €
chapitre D 011	Charges à caractère général		5 000.00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés		5 000.00 €
chapitre D 014	Atténuation de produits		2 200.00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 609.52 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante		3 000.00 €
chapitre D 66	Charges financières		1 886.35 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles		500.00 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions		2 673.87 €
	Total dépenses de fonctionnement		44 910.20 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 227.43 €
chapitre R 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		31 682.77 €
	Total recettes de fonctionnement		44 910.20 €

chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 609.52€
Chapitre R 13	Subventions d'investissement	15 000.00 €	
chapitre R 16	Emprunts		97 731.89 €
	Total recettes d'investissement		136 341.41 €
chapitre D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		79 820.26 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 227.43 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées		17 040.46 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	23 253.26 €	
chapitre D 21	Immobilisations corporelles		3 000.00 €
	Total dépenses d'investissement		136 341.41 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement détaillé ci-dessus.

Délibération n° 2022-19: Travaux d'extension des ateliers municipaux

Dans le cadre du projet d'extension, en charpente métallique, d'environ 100 m2, du hangar des ateliers municipaux, 3 entreprises ont été consultées.

Il convient de rappeler qu'un dossier de demande de subvention DSIL 2022 a été sollicité auprès de la Préfecture : la collectivité a reçu accord de complétude de dossier.

Etant entendu l'étude de la commission municipale travaux du 01.03.2022,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide, sous réserve d'accord de financement préfectoral, de se positionner sur l'offre de la société NOGUES (SIRET 40925679900019) pour une extension de 6 mètres sur 12 au tarif de 19 693 € HT.

Autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire en ce sens.

Délibération n° 2022-20: Etude de faisabilité en géothermie groupe scolaire

La collectivité a consulté 3 cabinets d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité en géothermie dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire.

Bureau (siren)	Prestation	Prix	Délai	Références
CEBI45 (501 801 179)	Sans réponse			
BSE (508 995 826)	Par sondes et nappes avec bilan énergétique avant et après travaux	8 400 € HT	3 semaines	

DELAGE ET COULIOU (808 540 199)	Par sondes et nappes avec bilan énergétique avant et après travaux	8625.20 € HT	6 à 9 semaines	Département du Loiret, Commune de Donnery
---------------------------------------	--	-----------------	-------------------	---

L'ADEME (Agence de la transition écologique) finance ce type d'étude à hauteur de 60 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de la réalisation d'une étude de faisabilité en géothermie dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire et retient le cabinet DELAGE ET COULIOU, agréé par l'ADEME.

Autorise Madame le Maire à déposer une demande de financement auprès de l'ADEME (dit que la commande de l'étude ne pourra avoir lieu qu'après retour concernant cette demande de financement).

Acquisition de capteurs de CO2 pour les établissements scolaires

RAPPEL CM 24.02.2022

Le gouvernement incite, par le biais de subventions (8 € par élève soit 960 € pour notre école), à l'installation de capteurs de CO2 dans les classes pour mesurer la concentration de dioxyde de carbone dans l'air et inciter à l'aération des bâtiments.

Dépense à engager au plus tard le 15.04.2022 pour une demande de remboursement au 30.04.2022 maximum.

3 sociétés ont été sollicitées pour établir des devis :

- *VICTEON (Orléans SIRET 88847801300012): 1 410 € HT les 6 capteurs (1 050 € HT si achat mutualisé avec la communauté de communes des Loges pour un minimum de 75 unités)*
- *ROUSSEAU (Bray-St Aignan SIRET 44511206300026) : 1194 € HT les 6 capteurs*
- *QUOS (Champs sur Marne SIREN 828983031) : 1254 € HT les 6 capteurs*

Le conseil municipal, ayant des doutes sur l'utilité de ces appareils dans la mesure où les bâtiments sont régulièrement aérés par les professeurs et le personnel, décide de prolonger sa réflexion et reporter cette décision à la prochaine séance.

Les élus souhaitent en parallèle solliciter la direction de l'école pour savoir si la fabrication de capteurs pourrait faire l'objet d'un atelier pédagogique pour les élèves de CM1 –CM2

Après renseignement auprès de la direction de l'école, il s'avère que la fabrication de capteurs de CO2 par des élèves d'âge primaire est trop complexe.

Etant entendu que le protocole d'aération régulier des locaux scolaires est respecté par l'ensemble des intervenants dans les services scolaires et péri/extra scolaires, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que cet achat n'est pas utile.

Délibération n° 2022-21: Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Vu le tableau des effectifs du personnel communal arrêté 16 septembre 2021,

Filière	Grade	Emploi	Temps de Travail	Effectif		
				Emploi permanent	Emploi non permanent	Occupation
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Responsable des services communaux	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire administrative	35/35 ^{ème}	1		CDD
	Agent administratif	Agent d'accueil	21/35 ^{ème}		1	Cui (contrat aidé novembre 2021 à novembre 2023 - aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h)
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1		CDD
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	35/35 ^{ème}	1		Titulaire en disponibilité
	Agent technique	Agent des services techniques « Bâtiments, espaces verts, voirie »	31/35 ^{ème}		1	Cui (contrat aidé octobre 2021 à octobre 2023 - aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h)
	Adjoint Technique	Cuisinier scolaire	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Aide cuisine et agent d'entretien des locaux	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux	21/35 ^{ème}	1		Titulaire
Filière médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM + Animation accueil périscolaire et centre de loisirs	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
Animation	Adjoint d'animation	Responsable accueil périscolaire + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Adjoint d'animation	ATSEM + Animation centre de loisirs.	35/35 ^{ème}	1		Titulaire
	Agent d'animation	Animation accueil périscolaire, ATSEM	21/35 ^{ème}		1	Cui (contrat aidé 07.07.2021 au 06.07.2022- aide de l'Etat à hauteur de 40% sur 20h)
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Intervention musicale auprès des élèves élémentaires	2.5/20 ^{ème}	1		CDI
			15 agents (12.805 ETP)	12 (10.725 ETP)	3 (2.08 ETP)	

Madame le Maire fait part des difficultés rencontrées pour le recrutement d'un agent d'animation suite à la démission survenue début février 2022. Le poste est actuellement assuré par des CDD de remplacements partiels et des heures complémentaires / supplémentaires effectuées par les agents titulaires.

Madame le Maire fait part de la démission qui sera effective le 08.04.2022 de l'agent sur le poste secrétaire administrative. L'agent en poste d'accueil viendra la remplacer à compter du 9 avril 2022. Nous recrutons un agent d'accueil à hauteur de 21/35^{ème} en contrat aidé pour une période de 9 mois financés par l'Etat à hauteur de 30 % sur 20 heures.

Nous souhaitons pérenniser, à compter d'avril 2022, les contrats de travail des agents sur postes de secrétaire administrative et coordonnateur des services techniques, ces derniers ayant fait leurs preuves. Il est proposé de les stagiairiser sur le 1^{er} grade de leur cadre d'emploi (grade accessible sans concours)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Sous réserve d'avis du comité technique du centre de gestion du 09.06.2022 :

- **Supprime, le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et crée un poste d'adjoint administratif**
- **Supprime, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et crée un poste d'adjoint technique**

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié en ce sens, annexé à la délibération et transmis au centre de gestion du Loiret.

Délibération n° 2022-22: Fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes - 13 juillet 2022

Le département du Loiret participe à l'achat de prestation pour tout spectacle dit des "Arts vivants" : (théâtre, danse, musique, contes et arts du cirque) organisé par une commune ou un groupement de communes, et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.

Notre commune peut bénéficier d'une aide de 65 % d'un cachet maximum de 3000 € deux fois par an.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de contracter avec l'association BEEZPROD (Siret 820 766 947 00015) pour une prestation musicale de 19h30 à 00h pour la soirée du 13.07.2022 pour un coût de 1 041 €.

Autorise Madame le Maire à solliciter à hauteur de 676.65 € le fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes pour cette prestation.

Délibération n° 2022-23: Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt », l'Art entre Loire et Campagne »

Une Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt », l'Art entre Loire et Campagne », établit entre les communes de Bouzy-la-forêt, Darvoy, Fay-aux-Loges, Férolles, Jargeau (commune référente) et Sandillon, exposant une stratégie culturelle commune avait été signée en 2018 pour 3 ans et a permis le soutien financier de la Région Centre de Val de Loire pour l'organisation d'animations de cirque de rue sur notre commune.

Bilan convention 2018-2021 :

Edition	Cout €	Participation de la région via la convention €
2018	11 957.38	6 523
2019	7956.70	4 850
2020 / année blanche COVID 19		
2021	7 027.90	2 799.90
TOTAL	26 941.98	14 172.90 Soit 52 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de renouveler cette convention pour la période 2022-2024.

Convention annexée à la délibération.

Questions diverses

Nous accusons retour de la Direction régionale des Affaires culturelles suite aux fouilles d'archéologie préventive réalisées sur le terrain communautaire rue Joseph VION où des logements et terrains viabilisés doivent être réalisés par LOGEM LOIRET.

Il s'avère selon les plans projetés que 3 lots de terrains en accession à la propriété sont gelés pour intérêt archéologique. LOGEM Loiret doit revenir vers la collectivité pour échanger sur le projet.

Le conseil municipal, réuni le 7 décembre 2021 a décidé de répondre à l'appel à projet inclusion numérique en bibliothèque lancé par le département du Loiret (ouverture, au sein de la bibliothèque, d'un espace numérique pour accompagner les usagers dans l'acculturation aux pratiques numériques).

Notre collectivité a été retenue et se verra ainsi prochainement dotée d'un ordinateur pour mener à bien cette action.

Un bus France Services permettant un accompagnement sur les démarches de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques sera présent sur la commune le 28 avril 2022 puis toutes les 3 semaines.

1 drapeau de l'Ukraine a été installé sur le fronton de la Mairie et de l'école pour soutenir la population ukrainienne en proie à la guerre avec la Russie. Des dons ont été collectés à la Mairie et retirés par l'association VAL DE LOIRE UKRAINE (située à SAINT BENOIT SUR LOIRE) pour être acheminés vers la population nécessiteuse.

Proposition de visite de l'usine ALLAIRE spécialisée dans la fabrication de légumes sous vide et située à Bray –Saint Aignan.

Une réunion publique sur le déploiement de la Fibre sur la commune a eu lieu à la salle des Fêtes le 30.03.2022.

Le SICTOM (service public assurant la collecte et le traitement des déchets ménagers auprès des 85 000 habitants des 63 communes de notre territoire) a pris acte de la décision du Tribunal Judiciaire de Montargis rendue le 15 février 2022 qui annule les délibérations fixant les grilles tarifaires de 2017 et 2018.

Cette décision du Tribunal Judiciaire de Montargis ne remet pas en cause la facturation effectuée par le SICTOM, des services de collecte et de traitement des déchets qui ont déjà été réalisés au bénéfice des usagers pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022. Elle ne s'applique qu'aux requérants pour les années 2017 et 2018.

LE SICTOM VA PROCEDER A UNE FACTURATION RETROACTIVE des services rendus aux usagers concernés (1203 sur un total de plus de 40 000 usagers).

La collectivité a acquis 2 nids artificiels pour les hirondelles qui seront installés près de la Mairie.

La communauté de communes des Loges a répondu à l'appel à projets AVELO 2 lancé par l'ADEME pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable.

Commissions municipales de travail à venir :

- Communication 14.04.2022 à 20h30 / Objet : 13 juillet, fête de la musique
- Enfance 12.05.2022 à 20h30 / Objet : Organisation des services péri et extra scolaires rentrée de septembre 2022

Prochaine conseil municipal le mardi 26 avril 2022.

La séance est close à 23h.

Compte-rendu affiché en Mairie le 5 avril 2022.

Yann GOLLION.